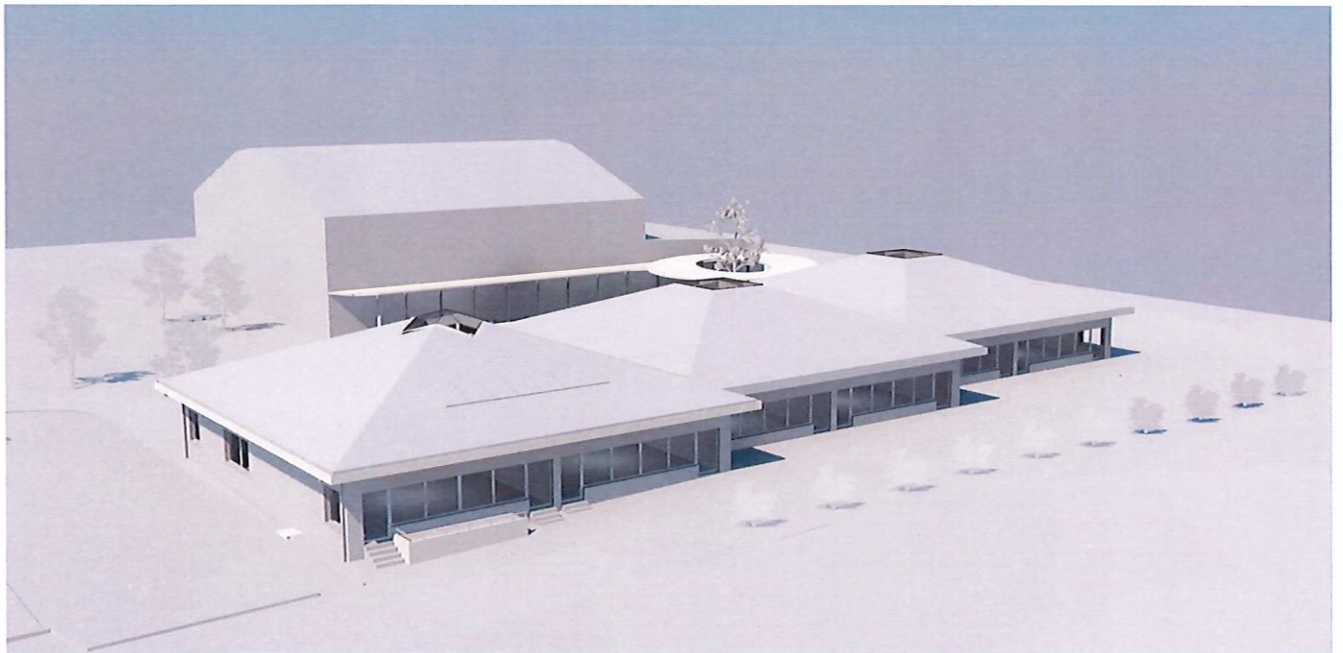




COMMUNE
DE
1267 COINSINS

PREAVIS N° 004/2022
CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT EXTRA-
BUDGÉTAIRE DE CHF 1'900'000.--, DESTINÉ A
FINANCER L'EXTENSION DU COLLEGE DU BOIS-
DE-CHÊNES, AFIN DE RECEVOIR TROIS SALLES DE
CLASSE SUPPLÉMENTAIRES ET UN ABRI PC DE 50
PLACES AU SOUS-SOL.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,



PRÉAMBULE

La Direction de l'Établissement primaire et secondaire de l'Esplanade à Begnins, ainsi que la Direction générale de l'enseignement obligatoire à Lausanne préconisent la création de pôles d'enseignement, plutôt que de grands regroupements d'élèves de tous âges.

Dès lors, et afin de répondre à l'évolution démographique de notre région, le CODIR (Comité de Direction) de l'AISE (Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade) a approché notre Commune, comme nous l'avons mentionné dans la demande de crédit pour l'avant-projet (Préavis N° 001/2022), pour lui demander d'étudier l'extension du collège du Bois-de-Chênes et construire trois classes supplémentaires pour la rentrée 2023.

Notre municipalité, désirant saisir l'occasion des travaux d'extension du complexe scolaire, tel que communiqué durant le Conseil Général du 4 avril 2022, pense utile de saisir l'opportunité de cette construction communale - qui ne se présentera probablement plus avant quelques années - pour créer un abri PC public de 50 places en sous-sol, qui permettrait aux habitants de Coinsins de disposer de places publiques protégées supplémentaires et ceci de manière durable pour les années à venir.

OBJET DU PRÉAVIS

Pour mémoire, nous rappelons qu'une analyse globale des besoins en matière scolaire pour les prochaines années a été demandée par l'AISE auprès de la Direction de l'Établissement primaire et secondaire de l'Esplanade à Begnins, afin de connaître les besoins en classes, pour les prochaines années. Cette étude a été basée sur les projections démographiques du Canton et de la région.

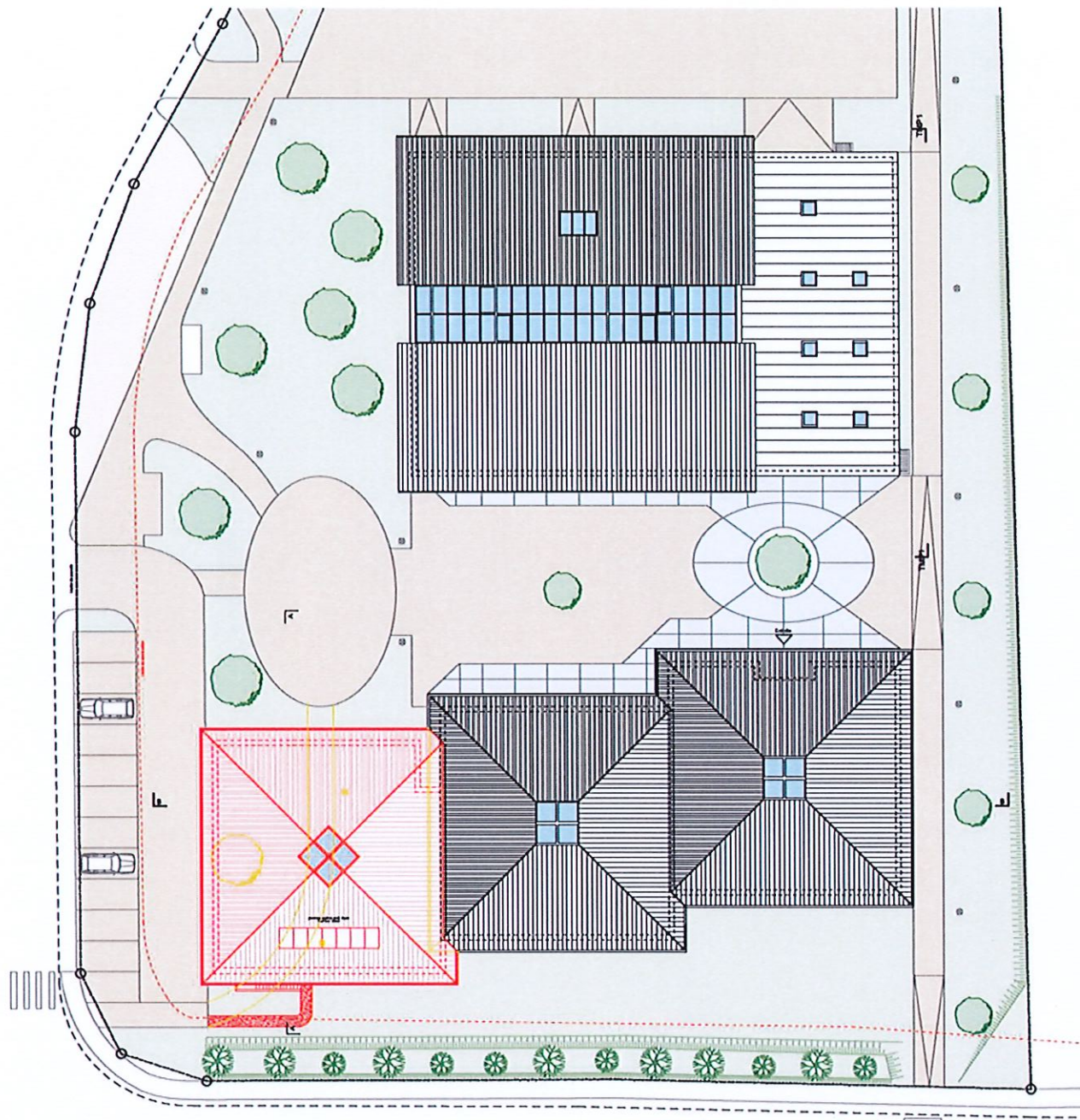
Cette étude a permis d'identifier un manque de locaux, qui nécessiterait idéalement la construction d'infrastructures scolaires, dont certaines ont déjà été réalisées ou sont en cours de réalisation dans les communes membres. C'est la raison pour laquelle nous présentons ce soir ce préavis à votre approbation.

Lors de la conception et de la réalisation du collège en 2002-2003, l'implantation des constructions a été étudiée afin de ménager une possibilité d'extension, sans dénaturer l'esthétique et dans la continuité de l'implantation de la salle polyvalente et du bâtiment scolaire.

S'agissant d'une extension du projet réalisée en 2002-2003 et pour des raisons de propriété intellectuelle, la Municipalité a fait appel au bureau d'architecte Ensemble architecture et urbanisme SA, à Lausanne, auteur du projet initial et gagnant du concours pour développer cette réalisation.

Le site du Bois-de-Chênes à Coinsins devrait pouvoir accueillir, avec la collaboration de l'école de Vich, les élèves et les enseignants du pôle des classes de 5P à 8P, pour la rentrée scolaire d'août 2023.





Par le présent préavis, la Municipalité sollicite donc l'octroi d'un crédit de construction pour l'extension du Collège du Bois-de-Chênes, sis sur la parcelle communale N° 281.

Cette demande de crédit extrabudgétaire est destinée à couvrir l'ensemble des coûts de construction, y compris un abri PC de 50 places au sous-sol, ceci jusqu'à la mise en exploitation du présent projet.

COÛT DE LA RÉALISATION

Suite à l'approbation du préavis N° 001/2022, en date du 04 avril 2022 par votre Conseil général, par lequel un crédit de CHF 150'000.-- a été accordé pour financer l'étude du projet et formaliser les chiffres que la Municipalité avaient estimés déjà en 2018, nous avons donc l'avantage de vous présenter ce soir les montants détaillés du crédit demandé pour cette construction.

L'appel d'offres réalisé par le bureau d'architecture, a reçu à ce jour environ 85% du montant total des soumissions rentrées, le reste est estimé sur la base des prix du marché pour des travaux similaires.

DEVIS GENERAL

	DEVIS DE BASE AVANT-PROJET Septembre 2018	%	DEVIS DETAILLE PROJET SCOLAIRE mai 2022	DEVIS DETAILLE PROJET ABRI PC
TRAVAUX PREPARATOIRES	40 000.00	3.99	63 200.00	3 000.00
BATIMENT	990 000.00	87.71	1 389 800.00	172 500.00
AMENAGEMENTS EXTERIEURS	80 000.00	2.87	45 500.00	1 000.00
FRAIS SECONDAIRES	20 000.00	1.01	16 000.00	2 000.00
RESERVES 5%	0.00	4.42	70 000.00	0.00
AMEUBLEMENT ET DECORATION	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL HT	1 130 000.00	100.00	1 584 500.00	178 500.00
TOTAL TTC	<u>1 217 010.00</u>		<u>1 706 506.50</u>	<u>192 244.50</u>

PLANIFICATION

La planification projetée, sous réserve de l'acceptation du présent préavis et de la procédure d'enquête publique, est la suivante :

1. Mise à l'enquête (semaine du 27 juin 2022).
2. Approbation par l'AISE de la pérennité du site (au plus tard août 2022)
3. Ouverture du chantier : Automne 2022
4. Mise en exploitation : Eté/automne 2023

ASPECTS FINANCIERS

Extension du collège :

La Municipalité vous propose de financer le coût de cette extension, en partie par les liquidités courantes et pour tout ou partie par un emprunt aux meilleures conditions du moment.

Abri PC :

Le Canton de Vaud, qui doit par son service de la sécurité civile et militaire (SSCM) approuver les installations de protection civile sur le plan communal, admet en moyenne un montant de CHF 1'500.-- de subside par place protégée, soit, pour un abri de la taille de celui projeté, un montant total d'environ CHF 75'000.--, à cette somme viendrait s'ajouter le fond de réserve communal de protection civile qui montre un solde créditeur de CHF 60'982.05, à ce jour. Ces montants viendraient alors en déduction de la demande de crédit extrabudgétaire pour l'abri uniquement.

En l'état, alors que les négociations et les demandes d'accord sont encore en cours, nous avons préparé ce financement sur la base du fait qu'aucun montant ne serait octroyé comme subvention.

AMORTISSEMENT

Cet investissement sera intégré dans le financement de l'extension du bâtiment et amorti sur les mêmes bases par l'AISE, selon l'article 25 des statuts approuvés le 21 juin 2021 et l'article 5.2.1.2 du règlement des loyers, adopté par le Conseil Intercommunal de l'Aise dans sa séance du 19 mai 2021.

CONCLUSION

L'extension du collège du Bois-de-Chênes parachève le projet réalisé il y a 20 ans, ainsi que la volonté des législatures passées de garder le site scolaire de Coinsins attractif et de maintenir son école et son rôle dans le projet de pôle pédagogique voulu par le Canton ; ceci avec le support de nos partenaires d'autres communes ou d'associations.

Le projet reprend la typologie des deux pavillons actuels et s'inscrit en continuité des espaces de circulation actuels.

L'organisation intérieure et l'orientation des trois classes sont adaptées à l'implantation du volume construit. Cette réalisation offrira un point final à l'ensemble du complexe scolaire du Bois-de-Chênes.

Dès lors,

Le Conseil Général

- Vu** le préavis municipal N° 004/2022
- Ouï** le rapport de la Commission ad'hoc
- Ouï** le rapport de la Commission de gestion et finances
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'accepter le préavis municipal N° 004/2022 tel que présenté.
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de construction de CHF 1'900'000.--, destiné à financer l'extension du collège du Bois-de-Chênes, afin de recevoir trois salles de classe supplémentaires et un abri PC de 50 places au sous-sol.
3. d'autoriser la municipalité à prélever tout ou en partie de ce montant sur les disponibilités de la bourse communale.
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché.
5. d'autoriser la Municipalité à utiliser le fonds de contribution PCi se montant à Fr. 60'982.05.
6. d'amortir l'investissement pour les abris PC par la dissolution du fonds de réserve « Service & Abris PCi », figurant au bilan pour un montant de Fr. 60'982.05.
7. d'amortir le solde restant de l'investissement total sur une période de 30 ans maximum.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 23 mai 2022, pour être soumis à l'approbation du Conseil général de Coinsins.

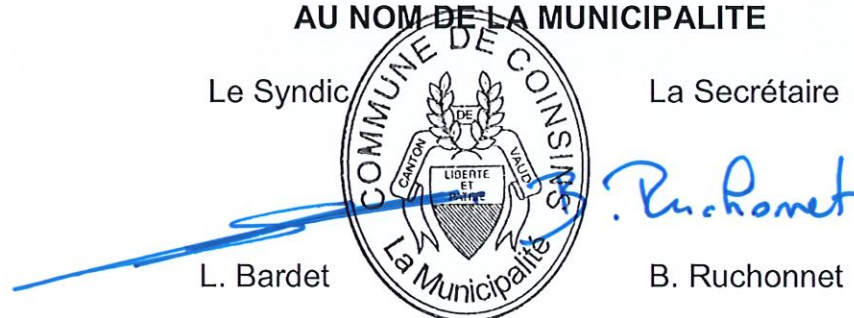
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

L. Bardet

B. Ruchonnet



Coinsins, le 23 mai 2022.